



Audio-conférence « COVID 19 » du lundi 23 mars 2020 Compte-rendu

Une audioconférence a eu lieu lundi après-midi entre les organisations syndicales et la Direction de la DISI Sud-Ouest, afin de faire un point sur la situation.

Ce type de rencontre sera hebdomadaire le temps du confinement avec possibilité de tenir d'autres réunions si l'actualité le nécessite.

Actuellement, 60% de nos objectifs sont sur des missions prioritaires.

Les missions prioritaires à la DISI sont :

- Les CID et SIL pour les 4 ESI
- Certains Plateaux d'Assistance Téléphonique Référents, qui n'étaient pas prioritaires et qui le sont devenus, leurs utilisateurs étant sur des activités prioritaires et les incidents s'accumulant - rotation des agents sur le PUV SPL de Bordeaux, et test du télétravail en cours.
- Les missions de Développement liées aux activités prioritaires : PAY, PEZ, PSAR, RMH, REC/MEN/RAR (Toulouse et Limoges)
- Les missions d'INTEX - seules seront traitées les demandes liées aux appli prioritaires, peut-être pas du travail tous les jours (Bordeaux et Poitiers).
- Les missions d'exploitation : G2A, SPTU, SARI en partie à Bordeaux, PTS et N3- GESPRO à Poitiers
- L'éditique : lettres chèque à Limoges (Clic'ESI n'est pas mission prioritaire), campagne Déclaration Pré Remplie à Poitiers, qui mobilise l'ensemble des agents disponibles, y compris l'équipe CQ-EIFI. Cette dernière réduira de moitié ses effectifs une fois la qualification DPR terminée.
- La Direction DISI/ESI : tous les cadres supérieurs jusqu'à IDIV + 1 cadre A Forpro et 1 cadre A RH, les 2 en télétravail.

Un état des lieux a été effectué pour les 4 ESI

Le directeur rappelle les gestes barrières et fait référence à la plaquette explicative envoyée aux agents concernant les mesures de précaution.

Il précise qu'il a demandé aux chefs d'ESI de se procurer tout le matériel nécessaire à la protection des agents, sur leur DGF - gants, lingettes nettoyantes, gel hydroalcoolique, produits nettoyants.

Concernant le gel, il est parfois difficile à trouver et notamment à Poitiers, où une demande a été faite auprès de la préfecture.

Les agents des CID excentrées sont invités à acheter eux-même sur place du gel, des gants et des produits de nettoyage, qui leur seront intégralement remboursés. Un appel a aussi été fait auprès des directions départementales qui les hébergent.

Il est également demandé aux sociétés de nettoyage d'en faire plus qu'habituellement, et notamment concernant le nettoyage des poignées de porte.

Concernant les masques de protection, le directeur nous rappelle qu'ils sont actuellement dédiés en priorité aux soignants, et pour la DGFIP aux agents effectuant de l'accueil en milieu hospitalier.

Si une dotation est affectée à la DGFIP, elle sera réservée aux agents qui font de l'accueil, il n'y aura donc pas de dotation dans les DISI puisqu'il n'y a pas de contacts avec des usagers.

Les collègues CID ont à ce titre ordre de ne plus se déplacer dans les services, et de déposer le matériel préparé "devant la porte" sans contact direct avec les agents.

Concernant l'édition, pour protéger les agents, les chaînes d'édition ne tournent plus à plein rendement, et fonctionnent à effectif réduit sur une plage horaire unique et non en équipe.

Dans les autres services il faut éviter d'être nombreux dans une pièce exigüe. Des roulements sont mis en place, des bureaux inoccupés peuvent être utilisés.

Dès que les agents ont fini leurs tâches ils doivent rentrer chez eux après accord de leur chef. Les agents sont soit en mission soit en horaires habituelles, ils pointent pour être couverts et une régularisation est faite en forfait 7h42 si ils rentrent plus tôt chez eux.

Concernant la restauration, les restaurations collectives sont toutes interrompues. Cependant à Poitiers il y a possibilité pour ceux qui veulent, de commander des plateaux repas au prestataire habituel, au prix d'un ticket cantine.

Pour les autres agents, il faut amener soi-même son repas. Dans ce cas, la direction demande à ceux qui achètent leur repas de midi de garder le ticket pour un éventuel remboursement.

Concernant les agents sur missions prioritaires, le Directeur rappelle qu'ils doivent soit être en télétravail, soit être présent sur leur lieu de travail. Ils peuvent être placés en Autorisation Spéciale d'Absence s'ils ont un enfant de moins de 16 ans à garder ou s'ils sont considérés comme personne fragile, et qu'il n'est pas possible de les équiper de matériel de télétravail.

De façon générale, le PCA peut évoluer tous les jours. Les agents, y compris en ASA, doivent donc être joignables à tout moment et rester disponibles en cas de rappel éventuel, sous peine de possibles sanctions disciplinaires.

Par ailleurs, si la crise dure, le directeur n'exclut pas de faire appel au volontariat pour soulager certains collègues, mais il n'imposera pas à un agent de venir effectuer une tâche autre que la sienne.

Plusieurs solutions sont envisagées pour permettre au plus grand nombre de télétravailler même sur des missions non prioritaires mais l'urgence n'est pas là aujourd'hui.

Les reports de congé 2019 sont possibles jusqu'aux vacances de printemps (fin avril), pour l'instant pas de souci de ce côté là.

La paye de mars est OK, et elle sera dupliquée en avril. Les divers changements de situation devront être étudiés, les déductions non reportées. Il ne faut pas hésiter à contacter les RH en cas de doute, ils apporteront une réponse écrite à l'agent concerné.

Si vous avez des difficultés des interrogations n'hésitez pas à nous contacter, notamment sur la balf de notre section – cgt.disi-sud-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

Nous ferons remonter l'information à la Direction lors de nos rencontres hebdomadaires, voire immédiatement s'il y a urgence.

Enfin, n'hésitez pas à visiter régulièrement le site de notre Syndicat National, mis à jour quotidiennement – www.financespubliques.cgt.fr.

Vous y trouverez notamment les compte-rendu des audio-conférences organisées quotidiennement avec la Direction Générale.